



lumo — *investissements*

www.lumo-france.com

SAS Lumo -investissement, 132 Rue Fondaudège
33000 Bordeaux, RCS bordeaux 749 957 486

DOSSIER DÉTAILLÉ

Vision 2027

Un projet porté par CVE



L'OPÉRATION EN BREF

Financez le plan de développement d'un producteur indépendant français expert dans le secteur des énergies renouvelables.

Type de produit	Obligations simples
Enveloppe disponible	8 millions d'euros en plusieurs tranches
Seuil d'accès	100€
Nominal de l'obligation	100€
Rendement	7% bruts
Versement du coupon	Annuel
Durée d'investissement	5 ans
Remboursement	In fine
Emetteur	CVE SAS
Eligibilité	Personnes physiques, morales, associations...

FRAIS

Aucun frais d'entrée ni de gestion

FISCALITÉ

Pour une personne physique
Prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30%

Pour une personne morale à l'impôt sur les sociétés
Revenu soumis à l'impôt sur les sociétés

Les investisseurs sont informés que ce document ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers. Les informations utilisées pour l'analyse financière, technique et juridique du projet ont été fournies par le porteur de projet.

Lumo vous recommande d'être vigilant avant tout investissement. Les investissements comportent un risque d'illiquidité, un risque d'avoir un rendement inférieur aux attentes et un risque de perte totale ou partielle du montant investi.

Diversifiez votre épargne, n'investissez que l'argent dont vous n'avez pas besoin à court terme et n'investissez pas dans ce que vous ne comprenez pas.

LE FINANCEMENT PARTICIPATIF DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Des besoins long terme majoritairement financés par les banques

Le développement d'une infrastructure d'énergie renouvelable prend plusieurs années (étude de faisabilité, obtention des autorisations, construction de la centrale et raccordement au réseau...) et nécessite des investissements initiaux en capital important.

Les investissements nécessaires à la construction des centrales sont aujourd'hui majoritairement financés sur le long terme par les banques, qui s'appuient sur la solide visibilité financière de ces projets.

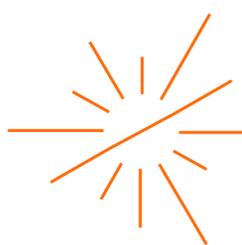
Une forte visibilité sur les revenus futurs

Une fois mise en service, une centrale de production d'énergie génère des revenus réguliers pendant plusieurs décennies en vendant l'électricité produite, par exemple à EDF en France (qui garantit, pendant 20 ans, l'achat de l'électricité à un prix fixé à l'avance)

Des besoins complémentaires pour accélérer et répondre aux enjeux de la transition

Les énergéticiens ont besoin de sources de financement complémentaires pour libérer des fonds propres leur permettant de conduire plus rapidement davantage de projets et de saisir les opportunités d'un secteur stratégique en forte croissance.

Le financement participatif répond à ce besoin tout en apportant une communication positive autour des projets d'énergies renouvelables et une meilleure acceptabilité dans les territoires.



Le financement participatif joue un rôle d'accélérateur en apportant une solution de financement complémentaire souple et sur-mesure, tout en créant du lien entre citoyens et acteurs de la transition.

INVESTIR AUTREMENT

Les offres proposées visent à rechercher une rentabilité financière, l'accélération des transformations justes et durables de notre économie et un impact environnemental positif et mesurable.

Plus qu'un placement, il s'agit d'accompagner des entreprises françaises expertes de leur secteur, dans leur stratégie de développement et de les aider à valoriser leurs projets d'ampleur.



Investir au sein d'une entreprise de manière désintermédiée et lui donner les moyens de sa croissance, c'est possible avec Lumo !

Une stratégie de moyen terme, non liquide, traditionnellement réservée aux investisseurs institutionnels et désormais accessible au plus grand nombre.

La dette privée utilise le plus souvent des titres de créances (obligations) et représente une solution de financement innovante, pour les entreprises non cotées en bourse.

Il s'agit donc d'une forme de prêt directement conclue entre des entreprises et des investisseurs. Votre épargne contribue ainsi en toute transparence, au financement de l'économie réelle en lien avec vos valeurs.

La proposition de valeur pour ce type d'actif est forte : diversification de son patrimoine, prévisibilité des rendements, impact et absence de volatilité.

En effet l'investissement en direct dans un actif réel non-côté, comme une infrastructure d'énergie renouvelable, représente une diversification de son patrimoine vis-à-vis des placements financiers traditionnels. Ces investissements, décorrélés des marchés financiers et donc de leur volatilité, génèrent, en contrepartie d'une prise de risque en capital, un complément de revenu régulier.

Réaliser un placement tangible à court ou moyen terme

Choisir un investissement durable qui accélère la transition énergétique

Soutenir les entreprises qui construisent un avenir neutre en CO2

LE PROJET EN QUELQUES MOTS

Nous avons le plaisir de vous proposer une nouvelle offre d'investissement qui vise à soutenir le développement du Groupe CVE, un acteur expert de son secteur et en plein développement.

CVE est un porteur de projet bien connu chez Lumo car il a été accompagné à plusieurs reprises dans le cadre d'opérations de financement participatif.

Créée en 2009 à Marseille, l'entreprise est implantée en France et à l'international (Chili, États-Unis, Afrique du Sud). Tout d'abord spécialisée dans le photovoltaïque, elle s'est diversifiée dans le biogaz et l'hydroélectricité.

Le Groupe, qui compte 340 collaborateurs, dispose désormais d'une capacité nette totale d'énergie renouvelable de 639 MW en exploitation et construction (l'équivalent de la consommation d'une ville de 396 000 habitants) pour 76M€ de chiffre d'affaires en 2022.

CVE affirme chaque jour sa volonté d'œuvrer pour une transition énergétique juste, respectueuse de l'environnement et créatrice de valeur locale. Ainsi, après s'être doté d'une raison d'être en juillet 2021 « mettre l'humain et la planète au cœur de l'énergie de demain », le Groupe a franchi une nouvelle étape en adoptant le statut d'Entreprise à mission.

Le Groupe souhaite déployer 2,7 GW d'énergie renouvelable à l'horizon 2027, soit multiplier par 4 sa capacité par rapport à fin 2022. Pour cela, en parallèle du financement bancaire, CVE fait appel à l'investissement citoyen.

Les fonds collectés permettront notamment de :

- Compléter ses apports en fonds propres pour financer ses projets en construction
- Saisir les opportunités de marché liées à l'accélération mondiale des énergies renouvelables
- Accélérer le développement de ses projets et augmenter sa base installée
- Poursuivre sa diversification géographique et technologique



LE GROUPE CVE

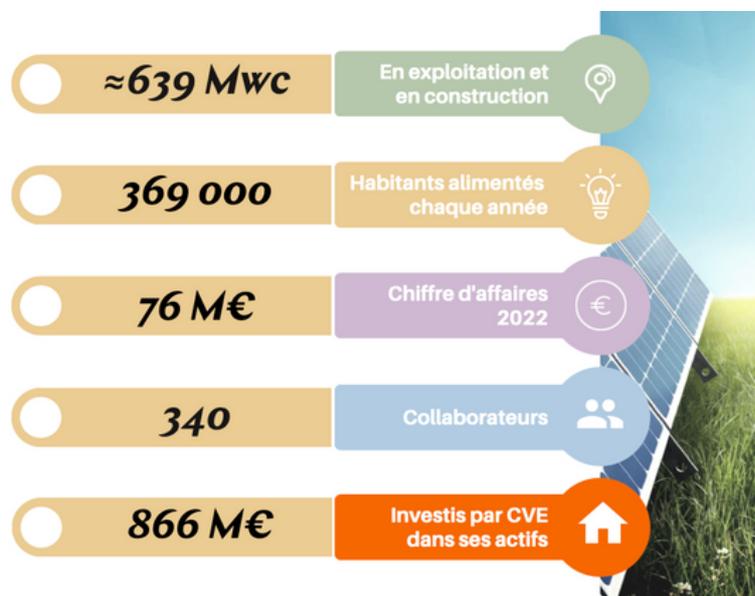
Mettre l'humain et la planète au cœur de l'énergie de demain

CVE, producteur indépendant français d'énergies renouvelables, défend un modèle d'énergie territoriale décentralisée.

Multi-énergies, le groupe produit une électricité et un gaz vert grâce à ses activités solaires, hydroélectrique et biogaz.

CVE dispose aujourd'hui d'un parc de 639MW en exploitation et construction ainsi que de 3 114MW de portefeuille global dont 1 312MW avec un foncier sécurisé.

Début 2023, le Groupe a annoncé se lancer dans la production d'hydrogène renouvelable.



Un modèle commercial totalement intégré couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur du cycle de vie de ses actifs

L'objectif du Groupe est d'apporter des réponses durables aux besoins énergétiques et environnementaux des entreprises et des collectivités dans un modèle de vente directe de l'énergie.

Aussi, le groupe ambitionne d'avoir un modèle d'énergie renouvelable décentralisée, permettant de construire un véritable « circuit court » de l'énergie verte.



Le Groupe est dirigé par 3 associés expérimentés aux valeurs fortes – Pierre de Froidefond, Hervé Lucas et Arnaud Réal del Sartre

« Dès la création de CVE en 2009, on ne voulait pas être une entreprise de plus, mais une entreprise de mieux. Pas juste encore un acteur dans l'énergie, mais un acteur citoyen, engagé, à l'écoute des entreprises et des collectivités qui agit concrètement sur les enjeux environnementaux. »

UN PORTEFEUILLE INSTALLÉ IMPORTANT

En France

Le groupe détient de nombreux sites en exploitation et construction

455

centrales solaires en
exploitation
et construction

9

sites Biogaz en
exploitation,
ou en construction

2

sites d'activité
hydroélectrique

À l'international

Le groupe se développe fortement dans des pays qui permettent la vente directe d'énergies renouvelables.

Chili

La filiale CVE Chile est devenue en moins de deux ans un acteur de référence sur le segment PMGD (un acronyme espagnol désignant des générateurs de moins de 9 MW connectés au réseau de distribution) avec un parc en construction et exploitation de **226 MWc**.

USA

CVE est également implanté au nord-est des Etats-Unis sur le marché de l'énergie photovoltaïque solaire avec sa filiale CVE North America, avec un parc en construction et exploitation de **36,7 MWc**.

Afrique

Le groupe développe aussi, depuis son siège en France, une offre de vente directe d'énergie en Afrique, avec un parc en construction et exploitation de **2,7 MWc**.

Espagne

Le Groupe CVE s'est implanté en Espagne et a constitué une nouvelle filiale. Ce développement s'est illustré par l'acquisition d'un portefeuille de 3 projets (17 MWc) dans la région d'Aragon.

CA 2022

Le chiffre d'affaires du Groupe (vente d'énergie) a **progressé de 49,70 M€ à 76,50 M€ en 2022, soit + 54 %**. Cette progression se répartit entre la France +18 M€ (+51 %), le Chili +6 M€ (+62 %) et les USA +3 M€ (+69 %).

Au cours de l'année 2022, l'activité a bénéficié de la mise en service des nouvelles centrales en cours de construction à la clôture précédente et de conditions de marchés favorables.

LES VALEURS DE CVE

Un acteur citoyen et engagé

Le groupe CVE place, avant tout, l'humain au centre de son projet industriel. Entreprise à taille humaine, elle a fait le choix d'internaliser toutes les compétences nécessaires à son développement avec une équipe d'experts, engagée autour de valeurs communes et ayant pour ambition de devenir un acteur prépondérant de la transition énergétique.

Après s'être doté d'une Raison d'Être en juillet 2021 « mettre l'humain et la planète au cœur de l'énergie de demain », CVE a choisi d'adopter le statut d'Entreprise à Mission en formalisant de manière statutaire son engagement de générer un impact environnemental, humain et social, positif et significatif, à travers l'ensemble de ses activités.

Depuis sa création, le groupe CVE s'est construit sur une conviction : l'énergie verte doit être produite localement et commercialisée via des modèles de vente directe, permettant à la fois de :

- Réduire l'impact environnemental de cette activité
- Limiter la facture énergétique des clients
- Contribuer à la transition énergétique



Les 7 piliers de CVE :

- S'engager pour une nouvelle vision de l'énergie, renouvelable, produite et consommée localement
- Choisir la qualité comme levier de performance
- Engager une démarche d'entreprise citoyenne et sociétale
- S'inscrire dans une démarche industrielle et environnementale pérenne
- Proposer des modèles économiques compétitifs pour tous
- Partager une aventure humaine fondée sur la responsabilité et l'épanouissement
- Avancer dans la confiance et la transparence

LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT

Une évolution forte et maîtrisée

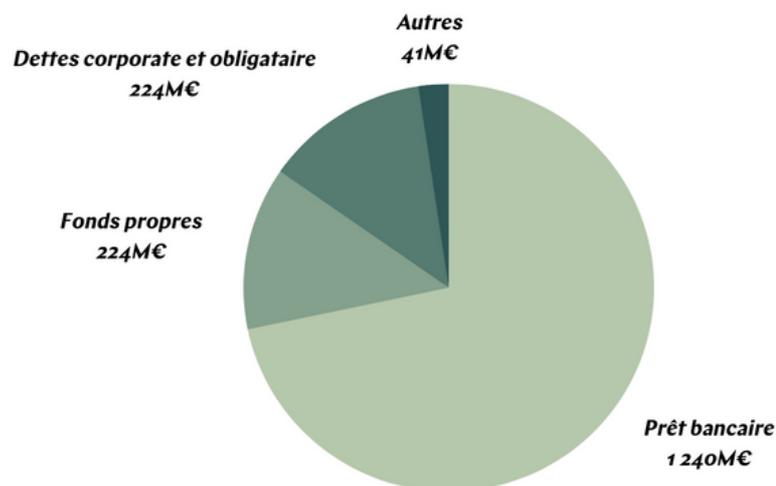
CVE évolue dans un marché mondial en forte expansion et dans un environnement concurrentiel qui lui est favorable, compte tenu de son expérience et de l'internalisation de toute la chaîne de compétences.

Dans ce contexte, les ambitions de CVE sont fortes : multiplier par 4 son parc en 2027, avec 2,7 GW (l'équivalent de la puissance de 3 réacteurs nucléaires !) contre 640 MW fin 2022.

CVE souhaite se développer sur le marché du solaire espagnol

Le plan de financement du projet

Le budget consolidé du plan d'affaires décrit ci-dessus est de l'ordre de 1 939 millions d'euros, réparti comme suit:



Les objectifs 2027 de mix énergétique et de performances financières

356 M€
CA 2027

257 M€
EBITDA 2027

619
EFFECTIF
2027



	Objectif 2025	Objectif 2027
	1533 MW	2733 MW
Solaire France	578 MWc	1107 MWc
Biogaz France	26 MWc	50 MWc
Solaire International	891 MWc	1 529 MWc

Répondre à la demande exponentielle en France

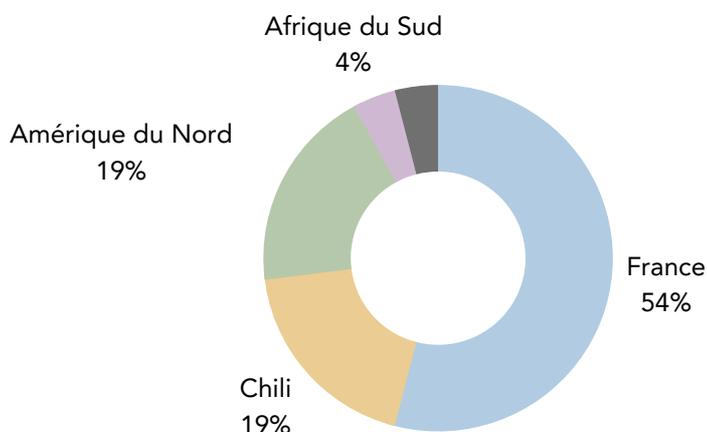
- Renforcement des activités en proposant de nouvelles solutions dédiées à l'autoconsommation solaire ou à l'agrivoltaïsme.
- Côté biogaz, le groupe ambitionne de devenir (d'ici 2030), le 1er acteur indépendant du gaz renouvelable, sur le marché de la méthanisation territoriale, avec une accélération de son activité de collecte, déconditionnement et valorisation des déchets.

Pour cela, en 2022, CVE a procédé au rachat d'Ecovalim, société spécialisée dans le tri à la source, la collecte et la valorisation de biodéchets et des déchets alimentaires.

Poursuivre la diversification géographique de ses activités

- Au Chili, CVE souhaite diversifier son offre. Sur ce marché, le but est de se positionner sur des actifs de taille moyenne dont l'énergie sera essentiellement vendue directement aux entreprises.
- Aux US, le Groupe souhaite étendre sa présence. L'offre Community Solar-aujourd'hui déployée dans les états de New York et du Massachusetts- sera étendue à de nouveaux états américains.
- En Afrique et en Espagne, CVE veut développer son activité solaire sur les segments des PPA et de l'autoconsommation.

Répartition du CA cible par géographie en 2027



Début 2023, CVE a annoncé démarrer la production d'hydrogène renouvelable décentralisé par électrolyse de l'eau.

Le Groupe a pour objectif une puissance installée de 65 MW à horizon 2030, soit une dizaine de sites en exploitation en France

POURQUOI INVESTIR ?

CVE, une entreprise à mission éthique



Investir sur ce projet c'est :

- Soutenir le plan de développement d'un acteur historique qui ambitionne d'accélérer la transition énergétique en favorisant le développement économique, social et solidaire des territoires.
- Contribuer à la décarbonation de l'économie en France et à l'International.
- Accélérer la sécurisation de la production énergétique française.
- Participer à un modèle d'entreprise centrée sur l'humain qui favorise l'engagement, l'excellence et l'épanouissement individuel & collectif.

En 2022, ce sont 140 500 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre qui ont été évitées grâce aux installations de CVE.

Les unités de méthanisation développées par le Groupe traitent en moyenne 30 000 tonnes de déchets par an.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le solaire : une énergie propre et illimitée au service de la revalorisation du territoire

L'énergie solaire permet de fabriquer de l'électricité à partir de panneaux photovoltaïques ou de centrales solaires thermiques en captant la lumière du soleil.

Inépuisables, les énergies solaires sont également peu émettrices de GES. Pour exemple, le photovoltaïque émet, en moyenne, entre 25 et 45g de CO₂ par kWh¹ (selon les technologies employées et le pays de fabrication) en comparaison du charbon (1060g / kWh), du fioul (730g / kWh) ou du gaz naturel (418g / kWh).

D'un point de vue technique, le déploiement d'installations de panneaux photovoltaïques se fait assez rapidement et permet de produire une capacité énergétique très satisfaisante à un coût abordable (20\$ en moyenne le mégawattheure dans les zones du globe fortement ensoleillées).

D'après l'IEA (International Energy Agency), les énergies renouvelables devraient se positionner comme les premières sources d'électricité d'ici 2025 avec, en tête de liste parmi elles : le solaire !



Envie d'en savoir plus sur ce sujet ? [Découvrez notre article](#)

MODALITÉS D'INVESTISSEMENT

La collecte est ouverte du 12 juin au 12 juillet 2023 à toute la France

L'investissement est disponible à partir de 100€

L'émission des obligations aura lieu au plus tard le 27 juillet 2023

Pour un investissement de 1 000€ sur ce projet, il est prévu que :

- vous perceviez 70€ d'intérêts bruts chaque année pendant 4 ans
- puis un versement de 1 000€ de capital et 70€ d'intérêts bruts au bout de 5 ans
- soit une performance hors fiscalité de +35 % sur la durée du placement

Exemple d'échéancier

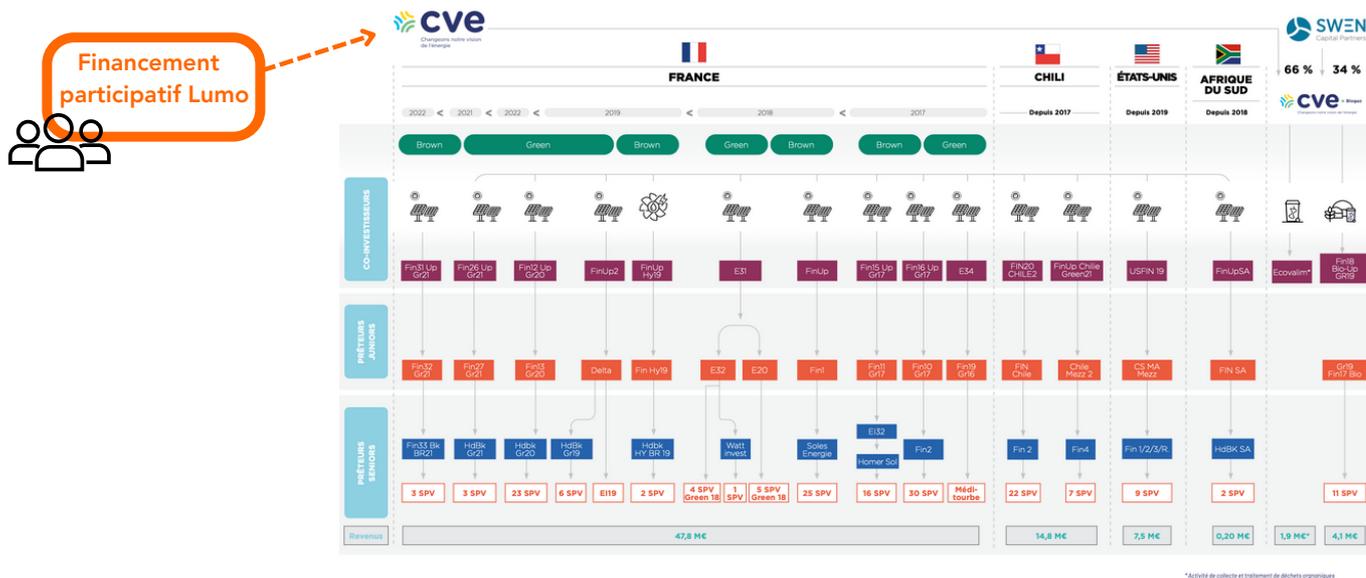
Période	Date	Capital	Intérêts	Annuité
1	2024	0 €	70€	70€
2	2025	0 €	70€	70€
3	2026	0 €	70€	70€
4	2027	0 €	70€	70€
5	2028	1 000€	70€	1 070€
Total		1 000€	350€	1 350€

NB : simulation réalisée sur la base d'un investissement de 1 000€, d'une émission au 27/07/2023 et de versement brut de fiscalité.

IDENTITÉ DE L'ÉMETTEUR

L'émetteur des obligations est **CVE SAS**, la société holding animatrice du Groupe

CVE, SAS au capital de 48 339 166,50 Euros, ayant son siège social 5 Place de la Joliette 13002 Marseille 2e Arrondissement, ayant pour numéro unique d'identification 518 792 528 R.C.S. Marseille



La société mère CVE holding définit et conduit la politique du groupe et de ses filiales :

- Les bureaux d'études et de développement en France, aux États-Unis et au Chili
- La filiale CVE Biogaz, dédiée à l'activité de méthanisation du Groupe
- La filiale financière CVE Green Finance, qui gère la mise en œuvre de l'ensemble des financements du groupe
- Les holdings d'investissement, qui centralisent les fonds apportés par les investisseurs externes au groupe pour le financement des actifs

En tant qu'investisseur

Vous devenez ainsi obligataire de la société CVE SAS, de droit français et rejoignez une masse obligataire, propre au produit souscrit.

Lumo étant le représentant de cette masse des obligataires.

De la holding aux projets

La société CVE est régulièrement amenée à apporter à ses Filiales, les fonds nécessaires au financement des phases de construction ou d'acquisition des actifs du Groupe.

Les dirigeants



Pierre de Froidefond

Associé fondateur et co-président

Co-président du think tank France biométhane. Diplômé de l'EDHEC et titulaire d'un 3ème cycle de gestion stratégique à HEC Montréal, Pierre de Froidefond a consacré les 15 premières années de sa carrière à des responsabilités de développement commercial et de direction de business unit dans les nouvelles technologies B2B, en France et au Canada. Animé par la volonté d'agir concrètement sur les enjeux environnementaux, il fonde CVE en 2009 avec 2 autres associés.



Hervé Lucas

Associé fondateur et co-président

Diplômé d'AgroParis Tech et titulaire d'un MBA à l'Université Panthéon-Sorbonne, Hervé Luca a passé les 8 premières années de sa carrière au sein de l'entreprise Degremont, filiale du Groupe Suez et devenue Suez Eau France. Il met ainsi à profit ses compétences techniques et stratégiques. Après un poste de direction business unit dans une entreprise de travaux publics, il souhaite agir en faveur de la transition énergétique et fonde CVE avec 2 autres associés.



Arnaud Réal del Sarte

Directeur général délégué Finance

Diplômé de l'ESCP Europe et titulaire du DSCG, Arnaud Réal Del Sarte a occupé différents postes à la Direction des Finances pour le Groupe Alcatel avant de rejoindre Technip au poste de Directeur Financier adjoint, puis Directeur de la Stratégie. C'est en 2019 qu'il intègre CVE et lui sont rattachés les activités administratives et financières, la structuration du financement corporate et le financement des actifs du Groupe en France et à l'international.

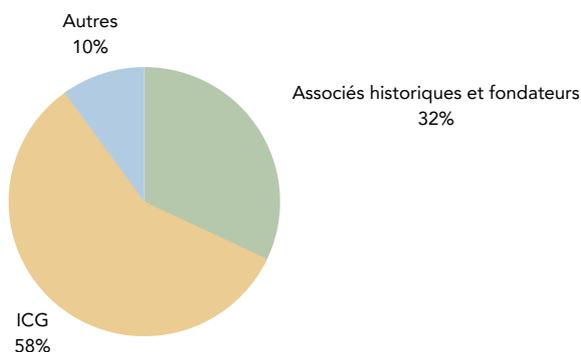
Les actionnaires

ICG est un gestionnaire d'actifs alternatifs mondial, avec une expérience de plus de 30 ans et 84 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

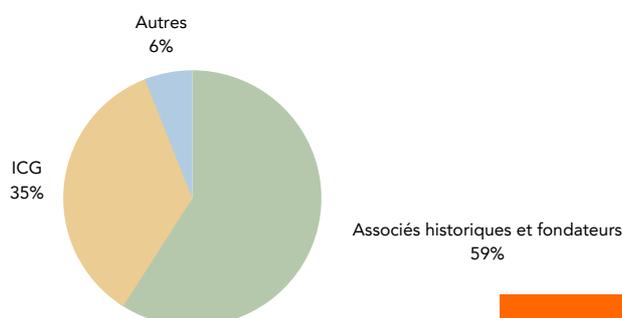
ICG a investi 200 millions d'euros en fonds propres et quasi-fonds propres dans CVE via son activité d'investissement dans les infrastructures (ICG Infra).

Ce soutien confirme la solidité et le potentiel de croissance de CVE et la confiance renouvelée auprès des actionnaires historiques, conservant la majorité des droits de vote.

Répartition du capital



Répartition des droits de vote



LES RÉUSSITES

Retrouvez quelques unes des réalisations du Groupe dans ses différents domaines d'expertise

Lieu : Saint-Martin-la-Sauveté
Type : Centrale hydroélectrique
Puissance : 1,1 MWc
Production : 2 668 MWh
Soit la consommation électrique de 1 176 habitants

Hydroélectricité



Lieu : Marigny
Type : Ancien site de l'Otan
Puissance : 30 MWc
Production : 34 310 MWh
Soit la consommation électrique de 15 127 habitants

Solaire au sol



Lieu : Moret-Loing-et-Orvanne
Type : Parcelle du pôle économique des Renardières
Production : 26,3 GWh PCS
Soit la consommation en gaz de 4 000 foyers
Valorisation : Plus de 23 000 T de matières organiques / an

Méthanisation



Lieu : Valbonne
Type : Ombrière de parking photovoltaïque
Puissance : 814 KWc
Production : 967 MWh
Soit la consommation électrique de 426 habitants

Solaire en toiture



LES FAITS MARQUANTS

Des levées de fonds pour accompagner la croissance du Groupe



En 2020 et afin de renforcer significativement les fonds propres, Intermediate Capital Group plc, un gestionnaire de placements alternatifs au niveau mondial, a investi 100 millions d'euros en fonds propres et quasi-fonds propres dans CVE, via son activité d'investissement dans les infrastructures, avec une stratégie durable.

L'opération a été renouvelée pour le même montant début 2023 pour 100 millions d'euros, afin de doter CVE de moyens supplémentaires pour renforcer son développement.

Cela confirme la confiance d'ICG en CVE, avec un contrôle laissé aux dirigeants associés fondateurs.



Début 2022, CVE a levé 30 M€ auprès de SWEN Capital Partners. Ce gestionnaire d'actifs français, expérimenté dans le domaine de la méthanisation, est un acteur de référence de l'investissement responsable en actifs non cotés.

La levée de fonds a pour but d'accélérer le développement de l'activité biogaz de CVE, afin de devenir le premier acteur indépendant du gaz renouvelable en France, sur un modèle de méthanisation territoriale.

LES FAITS MARQUANTS

Des contrats emblématiques



En juin 2022, suite à un appel d'offre du N° 1 mondial de l'homéopathie, pour la réalisation du projet d'autoconsommation d'énergie renouvelable en son siège, c'est CVE qui a été retenu.

2,4 MW d'ombrières photovoltaïques seront installées, soit l'équivalent de 700 places de parking. Il s'agit de l'une des plus grosses installations photovoltaïques en autoconsommation en France



À l'été 2021, CVE a mis en service une centrale solaire dont l'électricité sera directement vendue à SNCF Energie, filiale de SNCF Voyageurs, sur une durée de 20 ans.

Cela permettra à SNCF Voyageurs de disposer de près de 8 500 MWh par an d'énergie solaire, à prix fixe et compétitif dans la durée.

La mise en service de cette centrale constitue une étape importante pour CVE. Elle légitime son modèle de vente directe d'énergie verte et renforce son engagement sur le marché des PPA (Power Purchase Agreement).

BILAN CONSOLIDÉ

Le bilan consolidé de CVE a continué à croître de façon spectaculaire en 2022, avec une hausse de 180m€ de ses actifs immobilisés (auxquels il faut déduire 40 m€ d'amortissements), qui correspond aux nouvelles centrales en construction et mises en exploitation, ce qui a demandé des investissements importants et une hausse de l'endettement financier.

BILAN				BILAN			
ACTIF en k€				PASSIF en k€			
	2020	2021	2022		2020	2021	2022
Immobilisations corporelles	438,4	532,2	662,6	Capital, réserves, primes d'émissio	60,1	86,8	86,9
Immobilisations incorporelles	51,3	40,5	51,5	Réserves et résultat consolidé	(68,0)	(55,5)	(88,9)
Immobilisations financières & autre	5,3	2,5	5,4	Subventions d'investissement	13,3	8,9	13,0
				Intérêts minoritaires	11,2	27,4	24,9
Total immobilisations	495,0	575,2	719,5	Total fonds propres	16,6	67,6	35,9
Stocks et avances	0,0	0,0	0,4	Provisions	1,4	3,9	8,5
Créances et compte de régulation	98,2	108,9	121,1	Dettes financières	585,5	708,4	871,6
Disponibilités et VMP	84,4	145,6	171,4	Autres dettes	74,2	49,9	96,2
Total actif circulant	182,6	254,5	292,9	Total dettes	661,1	762,2	976,3
TOTAL ACTIF	677,7	829,8	1 012,4	TOTAL PASSIF	677,7	829,8	1 012,2

ENDETTEMENT

en k€ au 31/12/2022	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	70,1	193,2	100,7
Emprunts bancaires	44,4	176,6	267,0
Autres dettes	9,8	2,3	7,5
Total endettement	124,3	372,1	375,2

0,1x

Gearing

(capitaux propres / dette nette)

16,6x

Levier d'endettement

(dette nette / Ebitda)

A noter, début 2023, la levée de fonds de 100 millions d'euros auprès d'ICG, afin de doter CVE de moyens supplémentaires pour renforcer son développement et limiter son levier d'endettement.

La capacité d'endettement de CVE s'explique par la prédictibilité de ses flux de trésorerie. En effet, ses centrales françaises (la majorité de son portefeuille) bénéficient d'un tarif de rachat de l'électricité garanti pendant 20 ans auprès d'EDF (15 ans pour le biogaz).

Cela réduit le risque de crédit pour les banques qui peuvent ainsi accorder des prêts bancaires sur des maturités longues jusqu'à 15-20 ans, et jusqu'à 80% - 85% du coût global d'une centrale photovoltaïque.

Ces prêts sont généralement accordés au niveau d'une société de projet qui détient la centrale, pour que les actifs financés servent de garantie au remboursement du prêt bancaire.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le chiffre d'affaires du Groupe (vente d'énergie) a progressé de 49,7 M€ à 76,5 M€ en 2022 (+ 54 %), supérieur au budget prévisionnel. Cette progression se répartit entre la France +18 M€ (+51 %), le Chili +6 M€ (+62 %) et les USA +3 M€ (+69 %). En 2022, l'activité a bénéficié de la mise en service des nouvelles centrales en cours de construction en 2021 et de conditions de marchés favorables.

COMPTE DE RESULTAT			
en k€	2020	2021	2022
Chiffre d'Affaires	38,0	49,7	76,5
Autres produits d'exploitation	170,5	144,0	117,6
Total produits d'exploitation	208,5	193,6	194,1
Achats & variation des stocks	(167,6)	(137,7)	(121,6)
Frais de personnel (salaires..)	(17,2)	(20,0)	(27,8)
Autres	(1,8)	(1,9)	(2,6)
Excédent brut d'exploitation	21,9	34,0	42,1
en % du chiffre d'affaires	10,5%	17,6%	21,7%
Dotation aux amortissements	(25,1)	(38,2)	(36,7)
Résultat d'exploitation	(3,2)	(4,1)	5,4
en % du chiffre d'affaires	-1,5%	-2,1%	2,8%
Charges financières			
Revenus financiers			
Résultat financier	(13,0)	(9,7)	(31,0)
Résultat exceptionnel	(0,1)	25,4	1,2
Impôt sur les sociétés	3,7	3,8	(2,3)
Intérêts minoritaires	2,1	1,8	1,2
RESULTAT NET PART DU GRO	(10,4)	17,1	(25,5)
en % du chiffre d'affaires	-5,0%	8,8%	-13,1%

-13%

Marge nette
(Résultat net / CA)

-71%

ROE
(résultat net / capitaux propres)

Après un résultat net 2021 positif lié à la cession des titres de CVE Biogaz à Swen Capital Partners ainsi qu'à une correction comptable effectuée sur l'exercice 2021, le résultat net 2022 est à nouveau négatif.

Toutefois, l'EBITDA du Groupe ressort à 42 M€, en progression de 25 % par rapport à 2021. L'EBITDA du Groupe peut se décomposer entre l'EBITDA des sociétés portant des actifs en exploitation (« SPV ») pour 52 M€ et représente 67,3 % du chiffre d'affaires 2022, et l'EBITDA des sociétés opérationnelles qui ressort à -10 M€ (-8 M€ en 2021) du fait de l'accroissement de l'effort d'investissement du Groupe pour développer son portefeuille de projets à construire dans les années à venir.

La Marge nette reflète la rentabilité globale d'une entreprise.

Le ROE permet de calculer la rentabilité financière des fonds propres.

EBITDA signifie : "Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization". BAIIA en français pour Bénéfice Avant Intérêts, Impôts, Dépréciation et Amortissements. L'entreprise est rentable si l'EBITDA est supérieur à zéro car cela démontre que le cycle d'exploitation crée de la valeur.

EBIT signifie "Earning Before Interest & Taxes" découle de l'EBITDA, mais il prend en compte les effets de l'amortissement de l'outil de production sur la rentabilité opérationnelle de l'entreprise et lui est donc inférieur.

FLUX DE TRÉSORERIE

Une trésorerie consolidée importante à fin 2022 (171 m€) qui devrait être renforcée en 2023 par l'augmentation de capital de 100m€ avec ICG, un des actionnaires existants du Groupe, ce qui permet de rassurer sur la volonté de soutenir la croissance de CVE.

FLUX DE TRÉSORERIE			
en k€	2020	2021	2022
Résultat net	(10,1)	15,5	(26,7)
Amortissements, provisions...	16,6	11,0	41,2
Marge brute d'autofinancement	6,5	26,5	14,5
Variation du BFR	7,1	(16,6)	29,6
Flux de trésorerie opérationnelle	13,6	9,9	44,1
Flux de trésorerie d'investissement	(199,3)	(103,9)	(139,2)
Dividendes versés	-	-	-
Augmentation de capital	44,3	48,3	-
Emission de dettes	198,4	148,8	219,6
Remboursement de dettes	(20,5)	(41,8)	(98,6)
Flux de trésorerie de financement	222,2	155,3	121,0
VARIATION DE TRÉSORERIE T	36,5	61,3	25,9
Trésorerie de début de période	47,9	84,4	145,6
Trésorerie de fin de période	84,4	145,6	171,4

Capacité d'autofinancement : 14 M€

Le service de la dette (capital + intérêts) est supérieur à la capacité d'autofinancement, du fait d'un programme d'investissement et de besoins de financement associés très volumineux, tandis que les revenus sont décalés dans le temps (période de développement + construction qui prend en moyenne 3-5 ans en France).

Toutefois, les projets sont généralement financés avec des crédits bancaires qui incluent des règles strictes sur la capacité de remboursement, notamment des flux de trésorerie annuels qui doivent être 1,1-1,2x supérieurs à l'échéance de dette correspondante.

FCFF : -70 M€

Le FCFF est très négatif du fait d'un plan de croissance et d'investissements très consommateur de cash (140 m€ investis pour la seule année 2022).

Concernant les flux de trésorerie générés par les opérations, CVE a dégagé 44 m€ en 2021.

Ce besoin de financement est couvert par des financements bancaires et des augmentations de capital (comme celle qui a été réalisée en mars 2023 pour 100 m€ avec ICG).

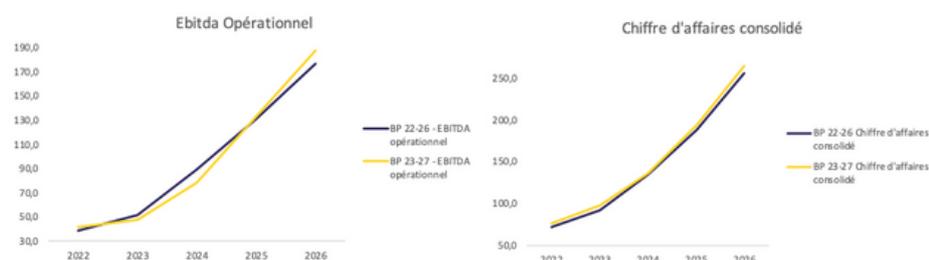
Le Free Cash-Flow to Firm correspond au montant d'argent disponible provenant de l'activité de l'entreprise, après la comptabilisation des dépréciations & amortissements, des taxes, des variations du besoin en Fonds de Roulement et des investissements. Autrement dit, le FCFF rémunère tous les apporteurs en fonds propres et tous les apporteurs en dettes.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter les comptes de l'émetteur, CVE SAS, ainsi que les comptes consolidés du Groupe CVE.

LE BUSINESS PLAN

Comparatif par année entre BP	2022	2023	2024	2025	2026	2027
BP 22-26 - EBITDA opérationnel	38,5	51,6	89,0	130,4	176,4	n.d.
BP 22-26 - Income Tax Credit	27,4	35,4	44,8	49,8	52,7	n.d.
BP 22-26 - EBITDA Consolidé*	65,9	87,0	133,8	180,2	229,1	n.d.
BP 23-27 - EBITDA opérationnel	42,1	47,2	78,0	133,0	187,3	256,8
Ecart EBITDA Opérationnel	+3,6	(4,4)	(11,0)	+2,6	+10,9	n.a.

Comparatif par année entre BP	2022	2023	2024	2025	2026	2027
BP 22-26 Chiffre d'affaires consolidé	71,3	92,5	134,2	187,3	254,7	n.d.
BP 23-27 Chiffre d'affaires consolidé	76,5	97,9	136,3	193,5	263,3	355,7
Ecart Chiffre d'affaires consolidé	+5,2	+5,4	+2,1	+6,2	+8,6	n.a.



Avertissement :

Ces projections financières s'appuient sur des hypothèses de revenus et de charges fournies par l'émetteur.

Elles doivent s'entendre pour une activité telle que prévue et un fonctionnement normal des installations.

Si ces éléments devaient être remis en cause de façon défavorable, les projections financières seraient dégradées.

Ci-dessus le comparatif des projections de CA et d'EBITDA avec un changement important par rapport au BP 22/26 ; qui est la décomposition entre EBITDA opérationnel et EBITDA consolidé (retenu dans l'ancien BP). Cet écart provient de l'activation ou non de l'impôt sur le revenu (le TEP) pour les projets aux US, étant donné les évolutions législatives comme L'Inflation Reduction Act qui pourraient proposer d'autres options de remonter le cash.

L'avis de l'analyste

L'activité de développement, construction et exploitation de centrales de CVE (photovoltaïques, unités de méthanisation, etc.) a connu une très forte accélération au cours des 5 dernières années avec un parc en exploitation et en construction qui bénéficie d'une croissance exponentielle, de 40 MW en 2016, à 160 MW en 2018 et de 639 MW en 2022.

Pour le parc en exploitation et en construction, cela signifie que des charges ont déjà été engagées en développement, construction et raccordement (qui seront minorées en comptabilité par la production immobilisée) tandis que le chiffre d'affaires généré par la production d'électricité, soit 50 millions d'euros en 2021, commence avec un décalage temporel de plusieurs mois/années (temps de développement et de constructions de plusieurs années avant mise en service).

Pour autant, les projections financières du business plan apparaissent solides car basées sur :

- des tarifs de rachat garantis pendant 20 ans de la production (production qui se poursuit bien souvent au-delà des 20 ans) pour les projets français (15 ans pour le biogaz)
- des prévisions fiables à 90% sur le niveau de production des centrales
- des niveaux de charges maîtrisés et surveillés à la fois par CVE et par ses prêteurs

Il en ressort une génération de flux de trésorerie largement capable de rembourser la part que représente le financement participatif réalisé par les investisseurs Lumo.

Points forts

- L'expertise de CVE et de ses fondateurs dans le secteur des énergies renouvelables et sa gestion de centaines de projets du développement à l'exploitation, en passant par la construction
- La diversité de ses activités et débouchées commerciales, avec une présence sur 3 marchés d'énergies renouvelables (solaire, biogaz, hydroélectricité) à l'échelle nationale et internationale
- Ses contrats de vente de l'électricité en France sécurisés auprès d'EDF sur 20 ans
- Le soutien de ses partenaires financiers : Swen Capital Partners, et ICG (2 levées de fonds de 100 m€ chacune)
- Sa forte capacité à mobiliser les investisseurs privés pour les associer au succès de leurs projets
- La valeur des actifs (centrales électriques) supérieure à 600 m€

Points faibles

- Inflation des coûts de production, alors que le tarif de rachat de l'électricité censé assurer l'équilibre financier du contrat est fixé plusieurs mois avant les travaux. Pour compenser ce manque à gagner, le régulateur a donné la possibilité aux producteurs de vendre leur électricité sur le marché libre (donc logiquement à un prix supérieur) pendant 18 mois avant de vendre leur électricité au prix garanti. Par ailleurs, les tarifs des dernières tranches d'appels d'offres ont augmenté de 58,8 à 68,5 €/MWh entre mars et août 2022 (derniers appels d'offres), soit +16%
- Marchés innovants (ex : biogaz) et à l'international (Etats-Unis, Chili) à consolider



LES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Afin de sécuriser le remboursement des obligations, CVE s'est engagé à respecter certains engagements au sein des Termes et Conditions, signés entre le Groupe et Lumo.

Rang et subordination des obligations

Les Obligations Lumo constituent et constitueront une dette pari passu à la Dette Corporate, aux OS 2029 (obligations simples souscrites par le fonds d'investissement ICG en 2020, en parallèle de l'augmentation de capital à laquelle il a souscrit, pour un total de 100 millions d'euros) et aux Emprunts Obligataires autres que les Obligations Lumo.

L'Émetteur s'engage, jusqu'au remboursement de la totalité des Obligations, à ne conférer ni ne permettre que subsiste un quelconque nantissement, hypothèque, gage ou autre sûreté de quelque nature que ce soit sur l'un de ses actifs ou revenus, présents ou futurs, en garantie d'un endettement souscrit ou garanti par l'Émetteur, sans en faire bénéficier pari-passu les Titulaires d'Obligations Lumo.

Ce partage ne s'applique pas au prêt bancaire, ainsi qu'au financement senior, junior ou bridge traditionnellement réalisés au niveau des holding intermédiaires ou des projets du Groupe.

Vente des actifs

L'Émetteur peut céder des actifs à hauteur d'une capacité représentant au maximum 30% de la capacité des actifs du Groupe en exploitation, en MW.

Si une cession d'actifs représente une capacité supérieure à 30% de la capacité des actifs du Groupe en exploitation, en MW, à la date de cession, alors l'Émetteur devra consulter l'ensemble des Obligataires selon les modalités de l'article 12.2.3 pour leur demander si les Obligations doivent être remboursées partiellement ou pas.

Ici l'objectif n'est pas d'entraver la bonne marche du Groupe, aussi cela ne s'applique pas dans le cadre du cours normal de ses affaires ou pour l'acquisition ou la construction de nouveaux actifs par l'Émetteur ou ses affiliés.

Vous pouvez accéder aux Termes et Conditions des obligations sur la page du projet en ligne.



LES RISQUES

Depuis sa création, l'expertise de Lumo réside dans son processus, stricte et rigoureux, de sélection et d'analyse des opportunités d'investissement. Cette grande sélectivité fait partie de notre ADN, afin de vous offrir le meilleur équilibre rendement / risque. Néanmoins, tout investissement comporte des risques, nous avons listés les principaux que vous supportez en tant qu'investisseur.

Risque de perte en capital découlant d'un risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque que l'Émetteur soit dans l'incapacité de remplir ses obligations financières au titre des Obligations, entraînant, de fait, une perte partielle ou totale pour l'investisseur et/ou une incapacité pour ce dernier à percevoir le rendement attendu au titre des Obligations.

Risque de liquidité / Absence de marché de négociation

Les Obligations ne feront pas l'objet d'une admission aux négociations sur un quelconque marché et il n'existe aucune garantie que les porteurs soient en mesure de céder leurs Obligations à un tiers avant leur Date d'Echéance.

Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet

L'activité de l'Émetteur relève d'un domaine dans lequel la rentabilité est directement liée au succès des projets d'énergies renouvelables portés par ses filiales. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des objectifs de l'Émetteur.

Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer.

Risque de financement au niveau holding

L'Émetteur a contracté ou pourrait contracter, avant l'amortissement des Obligations, des dettes additionnelles significatives qui sont ou seraient à un rang de remboursement supérieur à celui des présentes Obligations.

Cela aurait pour conséquence de soumettre le remboursement des présentes Obligations et le paiement des intérêts dus au titre de ces dernières, au remboursement de ces dettes.

À titre d'exemple, le financement bancaire est traditionnellement effectué au niveau des sociétés de projets (SPV) qui dégagent des revenus par la vente d'électricité. Aussi, les cash-flow qui remontent à la société mère du Groupe sont diminués du remboursement des prêts bancaires.

Avant tout investissement, l'investisseur doit prendre connaissance de la Note d'Information présentant l'ensemble des facteurs de risques, les modalités de l'obligation, la description de l'Émetteur, les détails de Souscription et Vente et les Informations Générales

Vous pouvez accéder au DIRS sur la page du projet en ligne.

UN PEU DE TECHNIQUE

Les énergies renouvelables c'est technique, on vous aide à y voir plus clair !

Kilowatt, megawatt, gigawatt : qu'est-ce que c'est ?

Le watt, comme ses multiples déclinaisons : kilowatt, mégawatt, gigawatt etc., mesure la capacité de production d'une installation électrique (ferme éolienne, panneau solaire, centrale nucléaire, ...)

1 gigawatt = 1000 megawatts = 1 000 000 kilowatts

Ça représente quoi 1 GW ? C'est la puissance moyenne d'un réacteur nucléaire de 2ème génération !

• Et les kilowatt heure dans tout ça ?

Le kilowattheure (KWh) exprime la quantité d'énergie produite en une heure par un kilowatt.

Pour convertir des kW en kWh, le calcul à réaliser est le suivant : puissance de l'appareil (en kW ou en watts divisé par 1 000) x nombre d'heures d'utilisation par jour x nombre de jours d'utilisation dans l'année.

Avec 1 kWh, il est possible de s'éclairer entre une journée et une journée et demie, selon la consommation de nos ampoules.

• Le rapport entre KWh et consommation d'électricité ?

La consommation électrique moyenne par personne en France était de 2219,58 kWh en 2020 *

De par ses installations, CVE permet de couvrir, chaque année, les besoins en électricité d'environ **400 000** personnes.

En 2022, c'est **140 500 tonnes** d'émissions de gaz à effet de serre qui ont été évitées grâce aux installations de CVE.

C'est beaucoup, mais concrètement, qu'est ce que cela représente ?

C'est autant d'émissions que pour fabriquer, consommer ou parcourir ***:

4 523 710
smartphones



59 533 898 305
Km en TGV



310 406 516
litres d'eau en bouteille



602 990
Années de chauffage électrique



*Source : <https://www.hellowatt.fr/suivi-consommation-energie/consommation-electrique/moyenne>

**Source : MyCO2 par carbone 4 d'après le ministère de la Transition écologique, le Haut Conseil pour le Climat, le CITEPA, Agribalyse et INCA 3)

****Source : <https://www.data.gouv.fr/fr/reuses/mon-convertisseur-co2-convertissez-tonnes-et-kg-de-co2-en-objets-tangibles-du-quotidien/>

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Lumière sur quelques questions les plus fréquentes.

QUI PEUT INVESTIR ?

Dans le cadre d'offres de financement de société, les particuliers ou personnes morales (sociétés, associations) résidentes fiscales au sein de l'Union Européenne sont éligibles. Les particuliers qui investissent en direct ou les représentants légaux d'une personne morale doivent être majeurs.

QU'EST-CE QU'UNE OBLIGATION ?

L'obligation est un titre de créance (un « titre de dette » du point de vue de l'emprunteur) qui représente une fraction de l'emprunt contracté par une entreprise ou une collectivité publique. Le détenteur de l'obligation -appelé obligataire- perçoit des intérêts qui lui sont versés régulièrement jusqu'à échéance de l'obligation. Le capital lui est remboursé en partie à l'occasion de chaque échéance, ou à l'échéance de l'obligation.

JE SUIS UN PARTICULIER RÉSIDENT FISCAL EN FRANCE, QUELLE EST LA FISCALITÉ DE MES INVESTISSEMENTS LUMO ?

Les intérêts générés par votre placement sont soumis :

- au prélèvement forfaitaire unique de 12,8 %,
- ou, sur option globale et irrévocable, au barème progressif de l'impôt sur le revenu.
- Les intérêts sont par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2%, qu'ils soient soumis au PFU ou au barème progressif de l'IR.

Le prélèvement forfaitaire et les prélèvements sociaux sont prélevés par Lumo lors du paiement des intérêts et reversés à l'administration fiscale.

Retrouvez plus d'information [ici](#).

LES PRODUITS LIÉS À MON INVESTISSEMENT SONT-ILS IMPOSABLES ?

Oui, en France, les intérêts perçus au titre des obligations, ou actions générées par votre placement sont assujettis à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés en fonction du régime fiscal auquel vous êtes soumis.

Concernant les investisseurs personnes physiques, l'investissement n'entre pas dans le champ de l'Impôt sur la Fortune Immobilière.

Les résidents fiscaux hors de France doivent se rapprocher des autorités fiscales de leur propre pays pour se renseigner sur le régime fiscal des intérêts et les obligations déclaratives y afférentes.

QUE DEVIENNENT MES TITRES LUMO EN CAS DE DÉCÈS ?

En cas de décès, les titres Lumo seront intégrés à votre succession et figureront à son actif. Ils seront transmis à vos héritiers selon la dévolution successorale réalisée par votre notaire. Il s'agira donc d'un transfert de propriété, sans impact sur la nature et le fonctionnement des titres.

Il n'existe pas de cas de sortie anticipée des titres Lumo.

INVESTIR AVEC LUMO

Permettre à chacun d'investir et d'accélérer la transition écologique en finançant des projets à impact positif

Donnez du sens à votre épargne

La plateforme Lumo a été créée en 2012 avec une ambition forte : sélectionner les Entreprises qui portent le changement et permettre au plus grand nombre d'investir collectivement pour accélérer leur développement.

Pour y parvenir notre équipe se mobilise au quotidien pour trouver les meilleures opportunités qui allient sens et performance, en s'appuyant sur plus de 10 ans d'expérience dans l'analyse de projets.

- Une sélection d'experts
- Sans frais pour les investisseurs
- Un impact positif et durable

SG 

Filiale à 100% du Groupe SG depuis 2018 pour servir les clients investisseurs et porteurs de projets

Certified

Corporation

Nous ne voulons pas être la meilleure entreprise du Monde. Nous voulons être meilleure POUR le Monde

lumo — *investissements*



Simplicité

Créer un compte investisseur en moins de 5 min



Transparence

Soutenir les Entreprises et les projets de son choix



Utilité

Mesurer l'impact concret de ses investissements



Rentabilité

Rendements bruts attendus jusqu'à 7,5% / an



L'investissement en titres non cotés peut comporter des risques liés notamment à la perte partielle ou totale du capital investi, une liquidité réduite ou inexistante, un rendement inférieur aux attentes, ainsi que des risques spécifiques à l'activité de chaque projet détaillé dans les supports disponibles sur Lumo.

[Les performances passées ne préjugent pas des performances futures].

Lumo vous recommande d'être vigilant avant tout investissement. Les investissements comportent un risque d'illiquidité, un risque d'avoir un rendement inférieur aux attentes et un risque de perte totale ou partielle du montant investi. Diversifiez votre épargne, n'investissez que l'argent dont vous n'avez pas besoin et n'investissez pas dans ce que vous ne comprenez pas.

Ce document est une information à caractère promotionnel, il ne constitue ni une recommandation d'investissement ni un acte de démarchage. Les informations présentées sont indicatives et ne constituent pas une recommandation personnalisée d'investissement.

L'investisseur choisira son investissement en fonction des propositions adéquates qui lui seront soumises.

Ce document ne doit pas être transmis, directement ou indirectement, à des tiers. Il ne doit pas être reproduit, en totalité ou partiellement, ni être utilisé à d'autres fins sans le consentement préalable et exprès de Lumo.

Le présent disclaimer est régi par le droit français.

Ce document a été émis en France et réalisé par Lumo, société par actions simplifiée ayant pour numéro unique d'identification 749 957 486 RCS Bordeaux, dont le capital social est de 2.174.700 euros et ayant son siège social au 132 Rue Fondaudège - 33000 Bordeaux (FRANCE).

Lumo exerce une activité de Conseiller en Investissements Participatifs (CIP) telle que définie aux articles L 541-1 et suivant du Code monétaire et financier et est régulée par l'AMF. Lumo est enregistrée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en tant qu'agent prestataire de services de paiement de l'établissement de monnaie électronique Treezor SAS (enregistrée auprès du REGAFI, registre des agents financiers sous la référence 88295 et sous la surveillance de l'ACPR) et est immatriculée auprès de l'Organisme gérant le Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 13000893.

Dirigez vos investissements

Vers les initiatives qui comptent

Faites de votre épargne une ressource utile
à la transition écologique

lumo — *investissements*

Des questions ? Contactez-nous.

www.lumo-france.com

■ support@lumo-france.com ■

05 79 98 01 57



Lumo est Conseiller en Investissements Participatifs - Société par actions simplifiée au capital de 2 174 700 euros
Lumo - Halle Héméra, 132 Rue Fondaudège 33000, Bordeaux. Immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n°749 957 486
Immatriculée auprès de l'ORIAS (organisme gérant le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance) sous le
numéro 13000893.

Enregistrée par l'ACPR en tant qu'agent prestataire de services de paiement de l'établissement de monnaie électronique Trezor -
33 Avenue de Wagram 75017 Paris.